

Bilan d'activité 2017

Le mot de la présidente

Dominique Kimmerlin

Le nombre d'affaires enregistrées en 2017 s'élève à 10 696, soit une augmentation de 11,7 % par rapport à l'année 2016. Le nombre d'affaires jugées s'élève à 10 961, en hausse également de près de 14 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre, nettement supérieur au nombre d'affaires enregistrées, a permis à la juridiction montreuilloise de réduire encore le nombre d'affaires en instance de plus de 5 % pour atteindre son plus bas niveau depuis sa création en 2009, avec 4 218 dossiers en stock dont moins de 1 % de dossiers de plus de deux ans.

L'activité du tribunal administratif de Montreuil reste très concentrée autour de deux grandes catégories de contentieux : le contentieux des étrangers et le contentieux fiscal, lesquels représentent à eux seuls plus de la moitié du total des affaires enregistrées en 2017.

Le délai moyen prévisible de jugement a encore diminué pour s'établir à 4 mois et 19 jours et le délai moyen constaté hors procédures d'urgence est de 1 an et 13 jours contre 1 an et 10 mois pour l'ensemble des tribunaux administratifs.

Ces résultats témoignent de l'engagement quotidien des magistrats et agents de greffe, au moment où nos concitoyens attendent une réponse rapide et de qualité à leur demande de justice.

10 696

affaires enregistrées,
une hausse de 11,7%
par rapport à 2016

10 961

affaires jugées,
une hausse de 13,9%
par rapport à 2016

4 m 19 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
une baisse de 4,5 %
de 2009 à 2017



- 16,2 % Contentieux fiscaux
- 36 % Étrangers
- 5,9 % Fonctionnaires et agents publics
- 24,9 % Contentieux sociaux
- 6,1 % Police
- 2,1 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 8,8 % Autres

Nombre d'affaires en données nettes

